

Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de M. Roberto Broggini, développée le 4 novembre 1992, intitulée: «Parcs: au pas!»

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil a pris acte du contenu de l'interpellation I-7045 lui demandant de s'assurer que les véhicules de service et des entreprises privées circulant dans les parcs de la Ville de Genève, notamment les véhicules des agents de sécurité municipaux (ASM), roulent au pas.

Cette interpellation est maintenant obsolète, car des directives ont été données pour tous les véhicules de service, que ce soient ceux du Service des espaces verts et de l'environnement, de la police ou des ASM.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
André Hediger

Le 28 mars 2007.